

Province de Québec

**Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 26 mars 2018 à compter de 19h00.

PRÉSENCES : M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4 et M. Claude Lussier, conseiller siège no 5, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

ABSENCES : Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6.

M. Daniel Desnoyers, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

1 personne assiste à la séance.

2018-03-072 OUVERTURE DE LA SÉANCE - VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour ayant été signifié aux membres du conseil le mercredi 21 mars, M. le Maire ouvre la séance à 19h00 et constate le quorum.

Il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-073 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU PLAN DE MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska ;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2017 doit être apporté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière ;

CONSIDÉRANT QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu,

QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, daté de janvier 2018, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

QU'ELLE confie le soin à la MRC de La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question en lien avec la séance extraordinaire.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2018-03-074 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 heures 07.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Daniel Desnoyers
Directeur général et secrétaire-trésorier